

**FPIP**

---

**De :** "FPIP" <FPIP-BN@noos.fr>  
**À :** <fpip@fpip-police.com>  
**Envoyé :** jeudi 29 mars 2007 09:37  
**Objet :** Fw: Fw: Cadets de la PM

> Message du 28/03/07 17:18  
 > De : "FPIP"  
 > A : "Philippe STEENS SG SIPM FPIP"  
 > Copie à :  
 > Objet : Fw: Cadets de la PM  
 >  
 >

----- Original Message -----

**From:** [Charly Lambert](#)  
**To:** [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com)  
**Cc:** [Lambert](#)  
**Sent:** Monday, March 26, 2007 5:39 PM  
**Subject:** Cadets de la PM

>  
 Monsieur Le secrétaire National,

Je suis extrêmement étonné de votre réaction au sujet de la création des Cadets de la Police Municipale de Mandelieu-La-Napoule. En effet, vous avez jugé bon d'écrire sans vraiment connaître le contenu du programme des cadets, également vous êtes très mal informé, ce que je trouve décevant de la part d'un représentant syndical, car par le passé j'ai également pu avoir des responsabilités de ce niveau, il ne me serait jamais venu à l'esprit de faire un courrier à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur sans avoir suffisamment d'éléments me prouvant que ce courrier s'impose. Pour votre information les jeunes cadets de la PM de Mandelieu, ne portent pas le même uniforme que les policiers Municipaux? d'autre part ils ne vont pas non plus sur des points de circulation, il suffisait simplement de nous contacter afin que l'on puisse vous éclairer sur le sujet avant rapporter des propos journalistiques.

La municipalité de Mandelieu souhaite enlever des préjugés aux jeunes qui pensent que les policiers ne font que de les sanctionner. Vu le nombre des demandes, pour nous il s'agit d'un succès et nous espérons que d'autres villes feront la même chose pour les jeunes.

C. LAMBERT

----- Original Message -----

**From:** [STEENS](#)  
**To:** [FPIP](#)  
**Sent:** Wednesday, March 28, 2007 6:16 PM  
**Subject:** Re: Fw: Cadets de la PM

Cher monsieur,

J'ai pour habitude de ne pas faire confiance aux collectivités locales lorsque je vois ce que je vois. Combien de communes emploient illégalement des ASVP par exemple sur des missions de police, certains les habillant carrément en policiers municipaux? Vous croyez qu'en leur téléphonant gentiment ils vont me dire ce qu'ils font? Pareil pour les classements sans suite illégaux de PV pour

de basses raisons politiques , les maires qui mettent n'importe qui à la tête de leur PM (agent des services techniques, retraités etc...), ceux qui emploient des vigiles privés pour surveiller la voie publique et j'en oublie... Bref mon expérience du syndicalisme me pousse à me méfier très fortement.

Sur le cas particulier de vos cadets nous ne faisons que nous appuyer sur un article de presse . Qui a déclaré dans cet article que durant les vacances " le maire a promis d'embaucher exceptionnellement des jeunes âgés d'au moins 16 ans pour être en doublure avec des agents ? " Qui a dit que les cadets pourront "accompagner les services de circulation" (c'est à dire sur la voie publique) ? Si le journaliste diffuse des fausses nouvelles je vous conseille de vous en prendre non à nous mais à la personne qui aurait déclaré cela ou bien au journaliste monsieur PEYREBESSE dans le cas bien improbable où il aurait tout inventé ...

Vous dites que les jeunes cadets ne portent pas la même tenue que les policiers municipaux ? Mais j'ai les photos monsieur, j'ai les photos de l'article de presse...Au surplus l'article 433-14 considère comme un délit de porter une tenue identique , mais l'article R 643-1 du même code précise qu'il est interdit , de même , de porter une tenue " présentant avec des costumes , uniformes, insignes ou documents réglementés par l'autorité publique une ressemblance de nature à causer une méprise dans l'esprit du public" si l'uniforme de vos cadets n'est pas archi ressemblant et de nature à causer une méprise vous avouerez que là aussi les photos doivent être fausses...Encore un coup de Photoshop ?

Dans cette affaire nous avons déclaré publiquement que cette idée de cadets était très bonne, ce qui doit vous aller droit au coeur mais que nous considérons comme irresponsable de les exposer sur la voie publique comme mentionné dans l'article de presse. Au surplus, même si les tenues de vos cadets nous semblent empreintes de l'illégalité, tant qu'ils ne se trouvent pas sur la voie publique cela ne nous dérange pas plus que cela.

Philippe STEENS

Secrétaire Général SIPM-FPIP